

Revendications CFDT pour les DOM

SOMMAIRE:

1 - SERVICE PUBLIC.....	Page 2
2 - ASPECTS SOCIAUX ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	Page 2
A - TRANSPORTS.....	Page 2
B - SOCIAL.....	Page 3
C- LOGEMENT.....	Page 3
D - RESTAURATION.....	Page 3
E- VIE AU TRAVAIL.....	Page 4
F - CONGES BONIFIES.....	Page 4
G - LOCAUX.....	Page 4
3 - CARRIERES.....	Page 4
A - FORMATION.....	Page 4
B - REPRISE D'ANCIENNETE.....	Page 5
C - PROMOTIONS.....	Page 5
D - MUTATION.....	Page 5
4 - INDEMNITAIRES.....	Page 6
A- PPCR.....	Page 6
B - RIFSEEP.....	Page 6
C - PLAN DE REQUALIFICATION.....	Page 6
5 - MINISTERE.....	Page 7
A - DECROISEMENT SECURITE ROUTIERE.....	Page 7
B - POLITIQUE DE L'EAU.....	Page 7
C- BIODIVERSITE.....	Page 7
6 - DIRECTION.....	Page 7
7 - COMMUNICATION.....	Page 8
8 - RETRAITE.....	Page 8
9 - SYNDICAT.....	Page 8

1 - SERVICE PUBLIC

La CFDT attend du ministère de l'Ecologie qu'il offre aux populations domiennes un niveau de service public comparable à celui de la Métropole et donne à ses agents, en poste dans ces territoires, les moyens de remplir pleinement leurs missions. Concernant Mayotte et la Guyane, qui font face à des vagues massives d'immigration illégale, des moyens spécifiques devraient être octroyés pour répondre à l'urgence sociale et à l'appétence de ces immigrés pour la consommation de services publics.

Le ministère a une vraie responsabilité envers les citoyens français et les agents des DOM et doit mettre des moyens pour assurer entièrement les missions dans les domaines qui sont du champ de sa compétence : gestion des routes, de l'eau, des déchets, du logement, préservation de la biodiversité...

Les agents en poste dans les DOM représentent environ 4% de l'effectif total du ministère et, à ce titre, méritent d'être pris en considération.

2 - ASPECTS SOCIAUX ET CONDITIONS DE TRAVAIL

A - TRANSPORTS

En l'absence partielle ou totale de transports en commun de qualité et sachant que le ministère est en charge des routes, la CFDT souhaite que des crédits soient débloqués pour permettre une meilleure formation des agents en charge de ce domaine et la mise à disposition de moyens pour procéder à la maintenance du réseau routier.

De plus, prenant en compte les problèmes de circulation causés par le mauvais état de ces routes mais aussi les intempéries, les mouvements de terrain et les problèmes de sécurité, la CFDT souhaite que des modes de travaux alternatifs soient proposés aux agents comme le télétravail ou le travail déporté et que ces modalités de travail soient fixées par des notes de cadrage.

La CFDT souhaite également que le transport fluvial soit développé comme mode de transport alternatif dans ces départements, permettant de résoudre de façon écologique et économique (les infrastructures correspondantes étant déjà construites et opérationnelles) les problématiques de transport rencontrées.

Enfin, nous souhaitons que des solutions de stationnement gratuites et en nombre suffisant soient proposées aux agents du ministère dans les DOM sachant que le manque de transports en commun les obligent à se déplacer en voiture.

Nous souhaitons également que des plans de déplacement soient étudiés concernant le trajet domicile-travail des agents.

B - SOCIAL

Ces départements étant touchés par un taux plus important de pauvreté et de chômage, la CFDT demande qu'une information suffisante soit fournie aux agents en matière d'action sociale (arbre de Noël, logement, aides matérielles, prêt sans intérêt ...) et que les remontées des agents sur le sujet puissent arriver sans entrave jusqu'aux instances nationales du ministère.

Face à des dossiers de surendettement de plus en plus nombreux, nous aimerions aussi qu'une information spécifique sur les aides en la matière puisse être fournie.

Nous souhaitons également que les aides débloquées soient adaptées eu égard aux problématiques spécifiques rencontrées.

Au titre de cette détresse sociale, nous demandons qu'une assistante sociale dédiée soit mise à la disposition de ces agents en priorité.

Nous souhaitons enfin que des modalités de garde d'enfant soient proposées aux agents des DOM sachant, en plus, que les écoles ferment plus tôt qu'en métropole dans ces départements.

C - LOGEMENT

Nous souhaitons que le droit à l'accès aux logements du parc social soit enfin ouvert aux agents de l'Etat en poste dans les DOM.

L'absence de ce droit oblige les agents à se loger à prix prohibitifs dans le parc privé.

D - RESTAURATION

La CFDT souhaite que des restaurants administratifs soient mis à la disposition des agents du ministère en poste dans les DOM, leur permettant de se nourrir à des prix corrects et de façon pérenne, au vue des problématiques de vie chère rencontrées dans ces départements et répercutées sur les prix des repas achetés à l'extérieur via des tickets subventionnés.

Cela permettrait également aux agents d'éviter de se confronter de nouveau, durant leur pause déjeuner, à des problématiques de circulation et de stationnement.

E - VIE AU TRAVAIL

Face aux problématiques de vie chère dans les DOM et notamment face à des coûts de carburant et de gaz très élevés et fluctuants, et nous souhaitons que l'administration mette à la disposition des agents travaillant avec un véhicule ou un bateau de fonction, une régie leur permettant de faire face à ces dépenses ainsi qu'à des dépenses imprévues et urgentes sans avoir à dépendre d'une chaîne hiérarchique lourde et lente.

Après 10 ans de réorganisation continue et de perte de missions, il y a également une nécessité de former le management au fait de donner du sens au travail, au dialogue social, et au fait de prévenir les Risques Psycho-Sociaux

F- CONGES BONIFIES

Les critères d'attribution des congés bonifiés doivent être appliqués de façon réglementaire, pour tous, et dans le respect des textes en vigueur.

G - LOCAUX

Dans les DOM, les services publics sont souvent regroupés sur un même site mais la mutualisation de service fait rarement l'objet d'une mutualisation du management, des budgets, de l'organisation de travail ce qui crée des problèmes chez les agents. De plus, ces problèmes sont rarement traités, et s'ils le sont, c'est rarement via des CHSCT communs permettant la prévention et la prise en compte des RPS.

3 - CARRIERES

A - FORMATION

La CFDT souhaite que le ministère respecte son devoir de formation envers l'ensemble de ses agents, quelle que soit leur catégorie, en permettant la formation de formateurs en poste dans les DOM, en augmentant les budgets permettant aux agents de se former en Métropole, et en développant la visioconférence et les formations au sein du CVRH de Paris plutôt qu'à celui de Rouen pour limiter les temps de trajet et le coût de déplacement des agents formés.

La question d'un centre de formation commun à l'Océan Indien, comme il existe pour les Antilles-Guyane, est aussi une piste que nous privilégions.

La question de la préparation aux examens et concours est également cruciale car elle permettrait de répondre aux problématiques de déficit de formation, de chômage des jeunes et de pauvreté rencontrés dans ces départements et représenterait un investissement d'avenir pour pallier aux départs en retraite massifs auxquels devront faire face ces territoires dans les 5 prochaines années.

Des formations doivent être fournies lors de prise de poste et le compagnonnage ne peut se substituer à ces formations.

Il faut, de plus, peser sur les agents déjà en poste, une charge de travail supplémentaire.

B - REPRISE D'ANCIENNETE

Nous souhaitons une reprise d'ancienneté totale des agents en poste à Mayotte suite à leur intégration dans la fonction publique d'état avec la disparition des corps passerelles et donc une application correcte du décret N°2016-1449 avec une harmonisation à la hausse.

C - PROMOTIONS

Nous souhaitons que les taux de promotions dans les DOM soient équivalents à ceux appliqués en métropole, notamment en ce qui concerne les promotions par liste d'aptitude et le plan de requalification.

Nous souhaitons également que la MIGT 8 adopte un fonctionnement similaire à celui des autres MIGT car nous savons qu'il y a certains problèmes avec celle-ci et notamment, un manque de concertation entre l'inspecteur général et les chefs de service.

De plus, nous souhaitons que les organisations syndicales soient véritablement consultées pour l'élaboration des listes de propositions.

Nous demandons que les petits établissements du ministère dans les DOM ne soient pas oubliés (Parcs nationaux ect...) et que les agents soient reconnus à leur juste valeur, selon les critères en vigueur et en évitant le clientélisme.

Nous exigeons enfin des comptes rendus des réunions de concertation préalables à l'attribution des propositions de promotions et une certaine transparence sur leur mise en oeuvre.

D – MUTATIONS DANS LES DOM

Elles doivent être favorisées, quelque soit la catégorie de l'agent et éventuellement en inter-établissements pour éviter d'avoir à prendre un poste en Métropole pour obtenir sa mutation.

La CFDT constate qu'il y a souvent une nécessité de se mettre en disponibilité pour pouvoir retourner dans les DOM et beaucoup de difficultés, malgré tout, à cause du fort sureffectif.

Nous observons également que les postes sont désormais mis en RZGE.

Les taux de rotation sont de 10 à 15 ans et pour muter, nous constatons que les agents changent de métier tout en étant contraints par la dimension insulaire.

La CFDT souhaite que le respect des préconisations du CIOM de 2009 et de la récente prise en compte des intérêts moraux et matériels facilitent les retours au pays des originaires des DOM.

4 – INDEMNITAIRE ET SALAIRE

Nous souhaitons que des informations suffisantes et continues soient fournies à l'ensemble des agents sur le RIFSEEP, le PPCR, le Plan de requalification et tout autre dossier impactant la situation administrative et financière.

A - PPCR

Pour la CFDT, aucun agent ne devrait subir de perte de points d'indice lors des reclassements calendaires ou des reclassements suite à promotion.

Le classement indiciaire servant pour le calcul du salaire et de la retraite, L'ajustement de la rémunération par augmentation du régime indemnitaire ne peut être une réponse pérenne.

B - RIFSEEP

Pour la CFDT, il faut une reconnaissance des postes à fort enjeu et les valoriser ce qui est une des composantes majeures du dialogue social.

C- PLAN DE REQUALIFICATION

La CFDT souhaite que les listes des propositions avec classement du service soient communiquées aux organisations syndicales au minimum 8 jours avant la réunion de concertation.

Nous demandons également que la réunion de concertation fasse systématiquement l'objet d'un compte-rendu détaillé avec les avis et les éventuels résultats des votes et que es listes établies à l'issue de ces réunions de concertations soient transmises à La MIGT 8.

La CFDT déplore que les chefs de services dans les DOM aient décrété unilatéralement que les agents de plus de 60 ans ne seraient pas promus car, au vu de leur âge, ils n'avaient plus de perspective d'évolution de carrière.

La CFDT souhaiterait disposer des critères retenus par la MIGT 8 pour établir ses classements.

Une communication minimum permettrait de dépasser les limites de ces classements qui peuvent paraître arbitraire et des travaux plus sereins en CAP Nationales.

La CFDT réaffirme que ces promotions constituent avant tout la reconnaissance d'un parcours professionnel.

5 - MINISTERE

A - DECROISEMENT SECURITE ROUTIERE

La CFDT souhaite que les agents concernés par cette mesure aient la possibilité de rester en sursis au sein du ministère de leur choix et dans les DOM.

Nous souhaitons également que les cotations de poste pour 2018 soient annoncées.

B - POLITIQUE DE L'EAU

Le ministère de l'Environnement étant, en partie, en charge de la gestion de l'eau, il faut que les très graves problèmes de pénuries et de coupures soient rapidement traités dans les DOM, notamment à Mayotte.

C - BIODIVERSITE

Les DOM représentent à eux seuls 80% de la biodiversité française.

Le ministère doit donc porter une attention particulière à ces territoires et à leurs services et agents en lien avec l'environnement : Parcs Nationaux, Agences des Aires Marines Protégées...

6 - DIRECTION

La CFDT souhaite que les originaires des DOM puissent avoir un accès prioritaire au poste de direction dans ces départements.

Les organigrammes doivent être pensés pour permettre leur passage de B en catégorie A.

La direction des services du ministère dans les DOM ne doit plus être considérée comme une "planque" et le travail doit y être fait, avec une rotation classique de l'encadrement selon des cycles de 3 à 6 ans pour favoriser l'action et la prise d'initiative.

Les encadrants doivent être formés à faire davantage confiance à leurs agents et à leur conscience professionnelle.

La CFDT souhaite que dans les Directions de la Mer, les encadrants militaires en poste aient une meilleure connaissance de nos services ministériels et respectent les droits des fonctionnaires qu'ils encadrent.

Nous exigeons que nos agents obtiennent systématiquement une réponse à leurs sollicitations et demandes. Les cadres militaires doivent aussi se plier à cette règle de droit.

7 - COMMUNICATION

Connaissant la fracture numérique rencontrée par les DOM avec un réseau Internet/télécoms défaillant et une offre onéreuse due au manque de concurrence entre prestataires, la CFDT souhaite au moins, que le parc informatique soit renouvelé dans les délais, soit réellement opérationnel, soit en nombre suffisant au regard du nombre d'agents et qu'une attention particulière soit portée au bon fonctionnement des outils informatique et de messagerie mis à la disposition des agents par le ministère.

8 - RETRAITE

Nous souhaitons que les cotisations des retraités, notamment les anciens contractuels, soient prises en compte dans le calcul de la retraite.

La CFDT souhaite également que les régimes de retraites soient alignés, notamment à Mayotte, sur ceux de la métropole.

9 -EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

La CFDT souhaite que les déplacements de nos élu-e-s dans les instances nationales soient entièrement indemnisés et que les indemnités servies soient également suffisantes pour se loger décentement à Paris.

Nous demandons également que l'administration mette à la disposition de nos représentants et militants des locaux et du matériel pour exercer leur fonction syndicale dans des conditions correctes et conformes à la loi.